

Etai^{ent} présents : Mmes ARTUS, AUZILLON, BARRIER, GONCALVES ,PEREIRA, PEREIRA DE OLIVEIRA, et Mrs AYRAL, CHAMPOUX, FOURNIER, LARGERON ,LAUDOUZE, PAPARIC, Mr PAPPALARDO et PASCAL

Etai^{ent} absents : Mme VERGNOL

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Travaux
- Adhésion au CEN
- Energie renouvelable
- Achat de parcelle
- Personnel
- Evolution des statuts du SIAEP
- Questions diverses : rapports d'activités

Approbation du procès-verbal de la séance municipale du 19 juillet 2019.

Travaux

- Concernant les travaux du RD402 la commission d'appel d'offre se réunit le 2 octobre pour le choix de l'entreprise.
- Rue des Moulins Blancs, l'entreprise Eiffage est entrain d'installer les coffrets électriques et les blocs de béton pour les massifs des nouveaux candélabres. L'entreprise Eurovia qui a en charge le revêtement de la chaussée s'apprête à poser les caniveaux et les bordures. Le revêtement sera repris mi-octobre.

Adhésion au Conservatoire des espaces naturels

- Le conservatoire des espaces naturels nous propose d'adhérer à leur structure moyennant un coût de 50 €/an.
Aujourd'hui le CEN intervient sur la colline de Mirabelle et le Grand Pâtural. Ils nous ont également accompagnés dans le traitement des dépôts sauvages.

Le conseil émet un avis favorable.

Energie renouvelable

La communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans s'est engagée dans un plan d'énergie renouvelable. Un des objectifs retenus est la production d'électricité avec des panneaux photovoltaïques. En lien avec la SAUE, RLV propose un projet d'équipements en ombrières photovoltaïques sur des parkings publics. Pour la commune de Malauzat, deux parkings semblent intéressants : celui de la mairie et du terrain de foot. Si la collectivité donne son accord, elle devra en contrepartie mettre à disposition le foncier pendant 30 ans et une contribution symbolique pourra être envisagée.

La majorité des membres du conseil refusent de donner un accord de principe à l'exception de Mrs Ayrat et Laudouze qui s'abstiennent.

Achat de parcelle

Un administré de St Genès l'Enfant sollicite la commune pour l'achat d'une parcelle de 372 m² se situant au milieu de sa propriété. Celle-ci a été acquise par la commune, dans le cadre d'une opération menée dans l'acquisition des « biens sans maître » il y a 30 ans. La commune n'a jamais entretenue cette parcelle car elle ne possède aucun accès direct. Aujourd'hui, elle se trouve en zone N (non constructible) dans le PLU.

La majorité des membres du conseil émet un avis favorable à l'exception de Mr Laudouze qui s'abstient.

Personnel

L'adjoint administratif (poste accueil mairie) occupe également un poste d'adjoint d'animation à la cantine. Or ce poste a évolué en 2016 et ce, avec l'accord de l'agent. La collectivité doit donc redéfinir ce poste pour le mettre en adéquation avec les missions qui sont réellement demandées à l'agent. Le poste d'adjoint d'animation sera supprimé pour créer un poste d'adjoint technique. Le comité technique sera saisi et le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Evolution des statuts du SIAEP

Depuis la reprise de la compétence de l'eau et de l'assainissement par la communauté d'agglomération, le SIAEP est devenu un syndicat « mixte fermé ». La communauté va laisser la gestion au syndicat mais avec les nouveaux statuts celui-ci ne pourra pas prendre de nouveaux adhérents.

Les membres du conseil émettent un avis favorable pour cette évolution de statut.

Questions diverses

- Les rapports d'activités du SIARR et de RLV sont à disposition au secrétariat de mairie
- Mr le maire informe que le PADD, le zonage et le règlement du PLU sont terminés. Après la réunion publique fixée le 10 octobre, et l'avis des Personnes Publiques Associées, l'arrêté pourra être pris. L'enquête publique ne pourra se faire avant les élections, prévue courant juin 2020.
- Mr le maire informe que les maires ruraux du Puy de Dôme proposent de prendre une délibération contre la restructuration des trésoreries.

La majorité des membres du conseil émet un avis favorable à l'exception de Mrs Champoux, Pappalardo qui s'abstiennent.

- Mme Auzillon informe que la fête de la Simon se déroulera le 26 octobre : un repas sera proposé par les « Joyeux Mitrons ». Les inscriptions se feront en mairie Tous les bénéficiaires seront reversés au Téléthon. Elle informe qu'une cabine « Passe livres » a été installée sur la place de l'école et qu'à l'occasion de la semaine bleue, le CCAS d'Enval/Malauzat proposera une vidéo sur les « les oiseaux de nos jardins »

Interventions du public :

- Mme Suzanne Marie de St Genès signale que le tilleul de St Genès est entrain de mourir.

Fin de séance à 20h45 heures.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL

